

JD
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 024 du 06 Août 1992

Portant autorisation de ratification
de la Convention de Coopération pour
la Promotion et le Développement de
l'Industrie des Assurances dans les
Etats Africains (CCPDIA).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté,


LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi
dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de la Convention de Coopération pour la Promotion et le Développement de l'Industrie des Assurances dans les Etats Africains (CCPDIA) signée à Paris le 20 Septembre 1990.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

COTONOU, le 06 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Richard ADJAHO

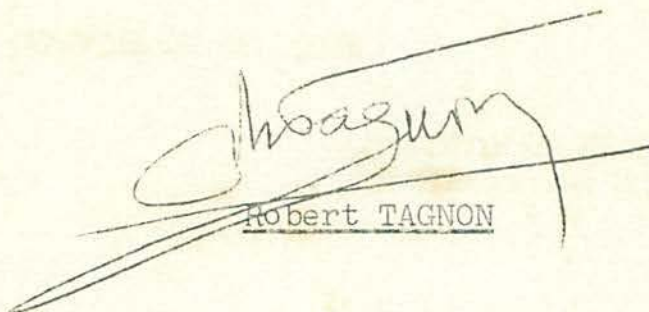
Ministre intérimaire

Le Ministre des
Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre du Plan
et de la Restructuration
Economique



Robert TAGNON

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MPRE-MF-MAEC 12 AUTRES
MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DB-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 DPE-INSAN-
DLC 3 IGE-DCCT-GCONB 3 UNB-FASJEP-ENA 3 CSM-DAN-BN 3 JO 1.-